

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 10.02.2026 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Révision: 10.02.2026

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** Variano Xpro**· Code du produit:** 100441**· Numéro d'enregistrement** W-7055**· UFI:** YTGO-90S3-0002-JQ98**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****· Secteur d'utilisation SU1** Agriculture, sylviculture, pêche**· Catégorie du produit PC27** Produits phytopharmaceutiques**· Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

**· Service chargé des renseignements:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****· 2.1 Classification de la substance ou du mélange****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**· 2.2 Éléments d'étiquetage****· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**· Pictogrammes de danger**

GHS07



GHS09

**· Mention d'avertissement Attention**

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 10.02.2026 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Révision: 10.02.2026

**Nom du produit:** Variano Xpro

(suite de la page 1)

**Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Indications complémentaires:**

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**2.3 Autres dangers**

• PBT: Non applicable

• vPvB: Non applicable

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:**

Concentré émulsionnable (EC)

bixafen 40 g/l, fluoxastrobine 50 g/l, prothioconazole 100 g/l

**Composants dangereux:**

64366-70-7	2-Ethylhexanolpropylen-ethylenglykolether	> 1 - < 25%
	Aquatic Chronic 3, H412	
104376-75-2	poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-phenyl-ω-hydroxy-, styrenated	> 1 - < 25%
	Aquatic Chronic 3, H412	
14433-76-2	N,N-Dimethyldecan-1-amid	≥ 20%
	Eye Dam. 1, H318	
	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	
1174627-68-9	methyl-5-(dimethylamino)-2-methyl-5-oxopentanoate	> 20%
	Eye Irrit. 2, H319	
178928-70-6	Prothioconazole	9,43%
	Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
361377-29-9	Fluoxastrobin	4,72%
	Aquatic Chronic 2, H411	
581809-46-3	Bixafen	3,77%
	Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	

**Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Bixafen 581809-46-3 Facteur M: 10 (acute)

Fluoxastrobine 361377-29-9 Facteur M: 1 (acute), 1 (chronic)

Prothioconazole 178928-70-6 Facteur M: 10 (acute), 1 (chronic)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Placer la victime en position latérale de sécurité et la transporter.

(suite page 3)

**Nom du produit:** Variano Xpro

(suite de la page 2)

**· Après inhalation:**

Amener les sujets à l'air frais.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.

Contacter immédiatement un médecin ou un centre de traitement des cas d'empoisonnement.

**· Après contact avec la peau:**

Nettoyer à l'eau et au savon. Si possible, laver également avec du polyéthylène-glycol 400.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**· Après contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si des lentilles de contact sont présentes, les retirer après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer l'œil.

Consulter un médecin si les troubles persistent.

**· Après ingestion:**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche.

**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitements symptomatiques (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**· 5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool

Agent d'extinction à sec

Dioxyde de carbone

**· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NOx)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

**· 5.3 Conseils aux pompiers**

**· Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaller les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**· Autres indications**

Limiter la propagation des liquides d'extinction. Ne pas laisser les eaux d'écoulement provenant de la lutte contre l'incendie s'écouler dans les eaux usées ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas toucher produit renversé ou surface contaminée.

Porter un vêtement personnel de protection.

**· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Nettoyer soigneusement les objets/le sol souillés en respectant les prescriptions environnementales.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

**· 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.02.2026 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Révision: 10.02.2026

Nom du produit: Variano Xpro

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Utiliser uniquement dans des locaux équipés d'un dispositif d'aspiration approprié.  
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Ne conserver que dans le fût d'origine.  
A conserver dans un résipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
- **Indications concernant le stockage commun:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Interdire l'accès aux enfants.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Protéger contre le gel.  
Matériau approprié: Bidons co-extrudé avec une couche barrière en EVOH à l'intérieur
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
Produit phytosanitaire  
Produit destiné à l'agriculture.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**581809-46-3 Bixafen**

TWA 0,6 mg/m<sup>3</sup> (OES BCS\*)

**361377-29-9 Fluoxastrobin**

TWA 0,42 mg/m<sup>3</sup> (OES BCS\*)

**178928-70-6 Prothioconazole**

SK-ABS 1,4 mg/m<sup>3</sup> (OES BCS\*)

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail..

- **Protection respiratoire:**

Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

(suite page 5)

**Nom du produit:** Variano Xpro

(suite de la page 4)

**· Protection des mains:**



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(EN 374)

**· Matériaux des gants**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**· Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

(EN 166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent)

**· Protection du corps:**

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarasser en suivant les prescriptions du fabricant.

Protection du corps:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

**· Mesures de gestion des risques**

L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**· Indications générales.**

**· Couleur:**

Brun

**· Odeur:**

Faible

**· Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé

**· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé

**· Point d'éclair**

>100 °C

**· Température d'auto-inflammation**

440 °C

**· pH à 23 °C**

4-6 (eau désionisée)

**· Solubilité**

Emulsionnable

**· l'eau:**

Bixafen: log Pow: 3,3 (40 °C)

Fluoxastrobine: log Pow: 2,86 (20 °C)

Prothioconazole: log Pow: 3,82 (20 °C) (pH 7)

2-Éthylhexanol-propylène-éthyléneglycol éther:

Donnée non disponible

N,N-Diméthyldécanamide: log Pow: 2,46

(suite page 6)

**Nom du produit:** Variano Xpro

(suite de la page 5)

· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité à 20 °C:</b>	1,06 g/cm <sup>3</sup>
· <b>9.2 Autres informations</b>	Tension superficielle 28 mN/m (25 °C) Determined sur le produit non dilué.
· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme:</b>	Liquide
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
· <b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· <b>Substances et mélanges explosifs</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	néant
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Stable dans des conditions normales.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions de stockage indiquées.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** les températures extrêmes et l'exposition directe au soleil
- **10.5 Matières incompatibles:** Stocker dans l'emballage d'origine.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de réaction dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	ATE (Mix) 4h	4,2 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucun effet d'irritation connu.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 10.02.2026 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Révision: 10.02.2026

**Nom du produit:** Variano Xpro

(suite de la page 6)

**· Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut irriter les voies respiratoires.

Peau: Sensibilisant (Cochon d'Inde)

OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

**· Mutagénicité sur les cellules germinales**

Bixafen : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études *in vitro* et *in vivo* de mutagenèse.

Fluoxastrobine : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études *in vitro* et *in vivo* de mutagenèse.

Prothioconazole : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études *in vitro* et *in vivo* de mutagenèse.

2-Éthylhexanol-propylène-éthylèneglycol éther : Cette substance n'est pas considérée comme mutagène.

*N,N*-Diméthyldécanamide : Cette substance n'a pas été reconnue comme génotoxique sur la base de nombreuses études *in vitro* de mutagenèse.

**· Cancérogénicité**

Bixafen : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Fluoxastrobine : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Prothioconazole : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

2-Éthylhexanol-propylène-éthylèneglycol éther : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*N,N*-Diméthyldécanamide : Cette substance n'est pas considérée comme cancérogène.

**· Toxicité pour la reproduction**

Bixafen : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Fluoxastrobine : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Fluoxastrobine : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Prothioconazole : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Prothioconazole : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

2-Éthylhexanol-propylène-éthylèneglycol éther : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*N,N*-Diméthyldécanamide : Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour la reproduction à des doses toxiques non maternelles.

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Bixafen : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fluoxastrobine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Prothioconazole : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2-Éthylhexanol-propylène-éthylèneglycol éther : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*N,N*-diméthyldécanoate-1-amide : Peut irriter les voies respiratoires.

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Bixafen : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique, pertinente pour l'être humain, lors des expérimentations animales.

Fluoxastrobine : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Prothioconazole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

2-Éthylhexanol-propylène-éthylèneglycol éther : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*N,N*-Diméthyldécanamide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

**· Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Indications toxicologiques complémentaires:**

Evaluation de la toxicité pour le développement

Bixafen : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Fluoxastrobine : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat. Fluoxastrobine : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement chez les lapins à des doses toxiques pour les mères. Les effets sur le développement observés avec Fluoxastrobine sont liés à la toxicité

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 10.02.2026 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Révision: 10.02.2026

**Nom du produit:** Variano Xpro

(suite de la page 7)

maternelle.

Prothioconazole : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Prothioconazole sont liés à la toxicité maternelle.

2-Éthylhexanol-propylène-éthyléneglycol éther : Ces informations ne sont pas disponibles.

N,N-Diméthyldécanamide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

**· 11.2 Informations sur les autres dangers****· Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:**

EC50 48h	2,08 mg/l ( <i>daphnia magna</i> )
----------	------------------------------------

EC50 72h	5,86 mg/l ( <i>pseudokirchneriella subcapitata</i> )
----------	--

LC50 96h	3,02 mg/l ( <i>truite arc-en-ciel</i> )
----------	---

CE50r (*Skeletonema costatum*) 0,03278 mg/l / Durée d'exposition: 72 h

La valeur fournie concerne la matière active technique prothioconazole.

EC10 (*Skeletonema costatum*) 0,01427 mg/l / Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h

La valeur fournie concerne la matière active technique prothioconazole.

**· 12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité

Bixafen: Pas rapidement biodégradable

Fluoxastrobine: Pas rapidement biodégradable

Prothioconazole: Pas rapidement biodégradable

2-Éthylhexanol-propylène-éthyléneglycol éther: Difficilement biodégradable.

N,N-Diméthyldécanamide: rapidement biodégradable

Koc

Bixafen: Koc: 3869

Fluoxastrobine: Koc: 424 - 1582

Prothioconazole: Koc: 1765

2-Éthylhexanol-propylène-éthyléneglycol éther: Donnée non disponible

**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bixafen: Facteur de bioconcentration (FBC) 695

Ne montre pas de bioaccumulation.

Fluoxastrobine: Facteur de bioconcentration (FBC) 52

Ne montre pas de bioaccumulation.

Prothioconazole: Facteur de bioconcentration (FBC) 19

Ne montre pas de bioaccumulation.

2-Éthylhexanol-propylène-éthyléneglycol éther:

Donnée non disponible

N,N-Diméthyldécanamide:

Ne montre pas de bioaccumulation.

**· 12.4 Mobilité dans le sol**

Bixafen: Légèrement mobile dans le sol

Fluoxastrobine: Légèrement mobile dans le sol

Prothioconazole: Légèrement mobile dans le sol

2-Éthylhexanol-propylène-éthyléneglycol éther: Donnée non disponible

N,N-Diméthyldécanamide: Légèrement mobile dans le sol

**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT: Non applicable****· vPvB: Non applicable****· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**· 12.7 Autres effets néfastes**

· Remarque: Très毒ique chez les poissons.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 10.02.2026 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Révision: 10.02.2026

**Nom du produit:** Variano Xpro

(suite de la page 8)

**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Très toxique pour organismes aquatiques.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:**

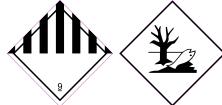
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

**· Code déchet:** 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses**· Emballages non nettoyés:****· Recommandation:**

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposé dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****· ADR, IMDG, IATA**

UN3082

**· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****· ADR**3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE  
DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BIXAFEN  
SOLUTION)**· IMDG, IATA**ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,  
LIQUID, N.O.S. (BIXAFEN SOLUTION)**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport****· ADR, IMDG, IATA****· Classe**

9 Matières et objets dangereux divers.

**· Étiquette**

9

**· 14.4 Groupe d'emballage****· ADR, IMDG, IATA**

III

**· 14.5 Dangers pour l'environnement****· Marine Pollutant:**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

**· Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

**· Marquage spécial (IATA):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

**· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 90

F-A, S-F

**· No EMS:****· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI****· Indications complémentaires de transport:****· ADR****· Quantités limitées (LQ)**

5L

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 10.02.2026 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Révision: 10.02.2026

**Nom du produit:** Variano Xpro

(suite de la page 9)

· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	-
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PROTHIOCONAZOLE, FLUOXASTROBIN), 9, III

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh, RS 916.161)

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFER sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Articles 4, 4a et 4b de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (RS 822.115) et articles 5 et 6 de l'ordonnance du DEFER sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2) : Les jeunes (moins de 18 ans) qui ont terminé avec succès leur formation professionnelle initiale (attestation fédérale de formation professionnelle « AFP » ou certificat fédéral de capacité « CFC ») sont autorisés à effectuer des travaux avec ce produit dans le cadre de la profession apprise. Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance sur la formation correspondante, si les conditions du plan de formation sont remplies et si les restrictions d'âge définies sont respectées. Si les travaux sont effectués dans le cadre d'une mesure fédérale ou cantonale d'insertion professionnelle ou dans le cadre d'une offre de préparation à la formation professionnelle initiale au sens de l'article 12 LFPr (RS 412.10), les conditions prévues à l'article 4b doivent être remplies. Pour tous les autres jeunes, tout travail avec ce produit est interdit.

Destiné exclusivement à un usage professionnel.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

- **RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone**

- **Classe de pollution des eaux:** Classe A (auto-classification)

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

Eviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

- **VOCV (CH) 0 %**

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique:** Stähler Suisse SA

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 10.02.2026 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Révision: 10.02.2026

**Nom du produit:** Variano Xpro

(suite de la page 10)

**· Contact:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

**· Date de la version précédente:** 16.01.2024**· Numéro de la version précédente:** 2.0**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**